

n°8

06 Octobre 2017

Zone Non Agricoles

À retenir cette semaine

- Pyrale Buis** : les chenilles de la 3eme génération sont arrivées.
- Processionnaire Pin** : le vol est terminé, les premiers nids d'hiver sont observés.
- Mineuse Marronnier** : fin du 3ème vol. Les chrysalides se préparent pour passer l'hiver.
- Tigre Platane** : Les tigres vont migrer vers le tronc pour passer l'hiver.
- Datura stramoine**: attention à cette plante.
- Ambroisie**: elles sont en graines.



BUIS

Pyrale du Buis

Observations Auvergne

A Lempdes (63) le 2ème vol est terminé. De nouvelles chenilles issues du deuxième vol de papillons ont été détectées au cours du mois sur le site d'observation.

Actuellement, plusieurs stades de chenilles sont observés (de L3 à L5). Courant octobre ou novembre, la chenille hiverne au stade L2-L3, dans un cocon lâche de fils de soie entre deux feuilles de buis. Il faut surveiller l'apparition de ces cocons d'hivernage.

A Cébazat (63), les nouvelles chenilles ont été détectées début Septembre, après un traitement à base de Bt (Bacillus thuringiensis); aucunes chenilles ne sont observées. Cependant quelques traces de défoliation ont été constatées.

Au Puy En Velay (43) le deuxième vol est aussi terminé. Actuellement, aucunes chenilles et plus aucuns dégâts a été observé.

Méthode de biocontrôle

Surveiller les buis, afin d'éliminer les chenilles restantes qui vont hiverner et ressortiront de leur diapause au printemps suivant.

Les pièges à phéromone peuvent être retirés.

Le recours à l'agent de biocontrôle à base de bacillus thuringiensis (Bt) est maintenant déconseillé. Il faudra attendre la sortie des chenilles au printemps 2018.

Pour rappel sur le cycle de développement de la pyrale du buis, consulter le BSV ZNA N°01 2017 disponible sur le site de la FREDON Auvergne :

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/BSV_ZNA_2017_N01.pdf

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Nuisibilité commerciale
(Vol nocturne des papillons)



Processionnaire du pin

Observations Auvergne

Actuellement, les vols des processionnaires du pin sont terminés.

A Monistrol-Sur-Loire (43) et à Saint-Mamet-La-Salvetat (15), ils ont été d'une intensité particulièrement forte cette année.

A Sainte-Sigolène (43), avec des vols de faible intensité, encore aucune détection de pré-nids n'est constatée.

A Lempdes (63) et aux Martres-De-Veyres (63), le niveau (intensité moyenne) observé est équivalent à l'an passé.

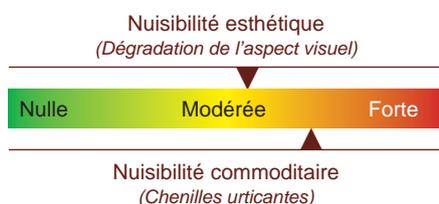
Les premières chenilles et pré-nids ont été détectés au cours du mois d'août et depuis leurs nombres augmentent pour tous les sites d'observations.

Nuisibilité

La chenille est recouverte de poils qui se montrent très urticants pour l'homme et l'animal. La processionnaire du pin est considérée comme nuisible à cause des gênes commoditaire qu'elle peut engendrer.

L'aspect esthétique des pins est dégradé. Le feuillage prend alors un aspect de «brin de paille».

Le risque sanitaire est en augmentation, les populations de chenilles sont en développement. Elles vont atteindre le stade L3 où elles deviennent urticantes. Il faut donc se montrer très prudent surtout lors des interventions sur les arbres infestés.



Méthode de biocontrôle

Les pièges à phéromones doivent être retirés.

Les éclosions de chenilles et la formation de pré-nids débutent. Elles doivent être surveillées avec attention. Actuellement leur élimination par échenillage constitue un moyen de lutte efficace (**attention les chenilles vont devenir rapidement urticantes à partir du stade L3**).

Pour les sites touchés destinés à accueillir du public une méthode de biocontrôle par l'application d'un insecticide biologique homologué pourra être employée dans les semaines à venir.

Toutefois, lors des interventions, il faut prendre des précautions notamment en portant une combinaison, des gants et des lunettes de protection (afin de limiter le contact avec les poils urticants des chenilles).

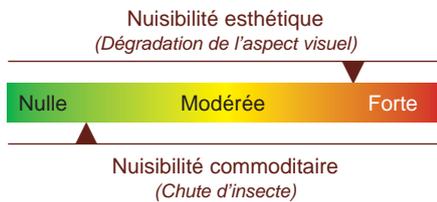


Pré-nids de la chenille processionnaire du pin.
Source : Commune de Saint-Mamet-La-Salvetat (15)

Tigres du platane

Observations Auvergne

A Lempdes (63), le niveau d'infestation est en diminution. Sur le feuillage seules les anciennes traces de piqûres sont présentes, pas de nouvelles attaques. Un nombre réduit d'adultes sont présents sur le feuillage. Toutefois les adultes ne sont pas encore présents sous les écorces. Les migrations du feuillage vers le tronc risque d'intervenir bientôt.



Nuisibilité

Lors de fortes attaques, les prises de nourriture entraînent le jaunissement des feuilles. Actuellement, les anciennes traces de piqûres, donnent un aspect plus terne au feuillage des platanes.

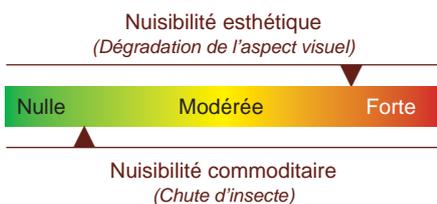


Adultes et larves du tigre du platane.
Source : FREDON Auvergne

Oïdium du platane

Observations Auvergne

A Lempdes (63), la maladie se stabilise, 20 % des feuilles sont atteintes et 10% de la surface foliaire recouverte d'un feutrage blanc.



Nuisibilité

Actuellement, l'association des symptômes des Tigres du platane et de l'oïdium impacte légèrement les végétaux. En modifiant l'aspect esthétique du végétal, dans ce cas le feuillage se ternit et les jeunes feuilles finissent par se recroqueviller.



Feutrage blanc d'oïdium sur feuille de platane.
Source : FREDON Auvergne

MARRONNIERS

Mineuse Marronnier

Observations Auvergne

A Lempdes (63), le troisième vol se termine, les captures sont en forte diminution. Le feuillage est très marqué, en effet 80% des feuilles présentent des tâches brunes. Et entre 50% et 60% de la surface foliaire est recouverte de ces tâches.

Les feuilles ont fini par se dessécher et sont tombées prématurément (au cours de l'été). Les chutes de feuilles ont été importantes, à Lempdes (63) les arbres présentent un déficit foliaire supérieur à 70%.

Des chrysalides ont été observées dans les feuilles, les chrysalides constituent la forme de conservation hivernale de l'insecte jusqu'au printemps prochain.

Méthode de biocontrôle

Le ramassage des feuilles est indispensable pour un bon contrôle des populations à venir. Il est ainsi possible de limiter au maximum la constitution d'une population réservoir au pied des marronniers.

Nuisibilité

Les mineuses creusent des galeries à l'intérieur des feuilles. Les feuilles prennent un aspect brunâtre et se dessèchent. Lors de fortes attaques, la chute des feuilles prématurée (en été) peut être importante.

Nuisibilité esthétique
(Dégradation de l'aspect visuel)



Datura

Datura stramoine

Observations Auvergne

Sur une commune de Haute-Loire (43), des pieds de Datura en floraison ont été observés.

Rappel

Le datura est une plante originaire d'Amérique du Sud, appartenant à la famille des solanacées.

La plante est reconnaissable grâce à ses grandes feuilles, ovales et dentées. De plus, cette plante se caractérise par une forte odeur désagréable qui se dégage au toucher. Adulte la plante peut mesurer entre 30 cm et 2 m et porter des fleurs de couleurs variées (blanc, violet, rose).

Nuisibilité

Le datura contient une grande quantité d'alkaloïde qui le rend vénéneux. L'ingestion accidentelle (par les enfants), d'une forte dose de plante, engendre un délire hallucinatoire qui peut être mortel.



Datura stramoine en fleur.
Source : FREDON Auvergne

Nuisibilité commerciale
(Toxicité de la plante)



Observations Auvergne

Actuellement les ambroisies sont en fin de floraison, les premières ambroisies en graine ont été observées. Les pollens (allergisants) peuvent être encore émis sur certains sites.

Méthode de biocontrôle

Actuellement, il est déconseillé d'arracher les ambroisies en graine. Cela peut augmenter le risque de dissémination de la plante.

Il est conseillé d'éliminer les ambroisies, par arrachage avant la montée à graine. Lors de ces arrachages il est conseillé de prendre certaines précautions lors de la manipulation en s'équipant d'EPI (Equipement de Protection Individuel).



Nuisibilité

Le risque allergique est en léger recul car les pollens de l'ambrosie terminent de se diffuser.

Il suffit de quelques grains de pollen par litres d'air inhalés pour déclencher une allergie et une fois sur deux de l'asthme.



Ambrosie en graine.
Source: FREDON Auvergne (TP)

A partir d'observations réalisées par :

Communes auvergnates (Courpière, Clermont-Ferrand, Chatel-Guyon, Monistrol-Sur-Loire, Sainte-Sigolème, Saint-Marmet-La-Salvetat, Vichy) et technicienne FREDON Auvergne.

Communes Rhônalpines (Montmélian, Cruet, Cognin, La Motte Sercolex, Aix les Bains, Chambéry, Villeurbanne, Cran Gevrier, Annecy, Annemasse, Gaillard, Golf du Forez, Montélimar, Valence, Grenoble, Meylan, Maison Familiale et Rurale d'Eyzin Pinet, Golf de Chassieu, Saint Chamond, Naturalis, Natura Pro, Soufflet Vigne, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol, Privas, Bourg en Bresse, SHHF et Annonay).

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.